

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT DES
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE LYON

ÉTAT FRANÇAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*en Rendre
un
9/10
1910*

LYON , le 23 AVRIL 1934

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef du
Service Régional des Renseignements Généraux,

Monsieur le PRÉFET RÉGIONAL DE LYON
- Cabinet -

N°4466/I° Section/Hr

Copie à :

M. l'Intendant de Police

REFERENCE - Votre demande verbale de renseignements
OBJET - A/S. de l'association "Solidarité Espagnole"
et de la colonie d'enfants espagnols "Pax-
Ibéria" 9 chemin des Hautes-Bruyères à Ecully
(Rhône).

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
ci-après les renseignements recueillis sur cette
association :

La Solidarité Espagnole a été fondée en Mai 1939
par des nationaux espagnols résidant dans la région
pour brêter aide et assistance aux réfugiés et exilés
politiques espagnols, opposés au Gouvernement
du Général Franco et pour légaliser l'existence de
la colonie d'enfants espagnols "Pax-Ibéria" siégeant
9 chemin des Hautes-Bruyères à Ecully (Rhône). Elle a
son siège social à la colonie enfantine sus-indiquée
et son but est de venir en aide aux familles espagnoles
qui sont dans le dénuement, en prenant à sa charge
l'éducation, la nourriture et l'hébergement de
leurs enfants. Elle tire ses ressources des cotisations
des membres actifs, de 500 à 500 Frs par mois
et des subventions accordées par "l'American Friends
Service Committee" ou "Quakers Américains" siégeant
29 Boulevard d'Athènes à Marseille (B. DU RHÔNE). Ce
dernier comité verse actuellement 12 à 15 Frs par
jour et par enfant hébergé à la colonie Pax-Ibéria.

La colonie scolaire d'Ecully héberge à l'heure
actuelle, 39 enfants dont les parents ont été tués
pendant la guerre d'Espagne, ou sont réfugiés politiques,
en France, internés dans des camps de concentration
ou enrégimentés dans des compagnies de travailleurs
étrangers. Ces enfants sont bien éduqués et disciplinés,
habillés, nourris et logés convenablement. L'instruction
leur est donnée par deux institutrices espagnoles
réfugiées, de l'enseignement public espagnol. Elles
sont de confession catholique, mais néanmoins, les
enfants ne reçoivent pas d'instruction religieuse.

La colonie est dirigée et administrée depuis sa
création par le sieur SOTELLO Camille, qui est en
même temps, secrétaire général de l'association
"Solidarité Espagnole". Sa gestion est contrôlée

Le bureau de la Solidarité Espagnole est actuellement composée comme suit :

Président - Mr. SABATER Miguel, né le 6/5/1885 à Tincó (Espagne) fils de Léon et de Martinez Léoncés, de nationalité espagnole, célibataire, domicilié Rue Ferdinand Buisson à Saint-Fons (Rhône) où il est occupé depuis 15 ans en qualité de chef fleur de chaudière à l'Usine de produits chimiques de Bâle. L'intéressé est titulaire d'un récépissé de demande de carte d'identité d'étranger valable du 5/12/39 au 31/12/42. Depuis son arrivée en France, il ne s'est pas distingué défavorablement et ne s'est pas signalé par une activité politique ou syndicale quelconque. On lui prête des opinions politiques de républicain espagnol antifasciste.

Vice-Président - Mr. NAVARRO Arsenio, né le 26/9/1906 à Minas de Rio-Tinto (Espagne) fils de Antoine et de Aranda Delphine, de nationalité espagnole de confession catholique, marié à SOLANO Marie le 27/2/1932 à LYON (7°) et père de deux enfants naturalisés français :

- Aur re, âgée de 9 ans et Martense âgée de 7 ans - L'intéressé est arrivé en France en 1925. Il est domicilié actuellement 63 Boulevard de la Part-Dieu à LYON (3°) et il est employé comme terrassier par la Cie des Grands Travaux de Marseille, 9 cours Emile Zola à Villeurbanne. Fixé à LYON depuis 1926, il est détenteur du récépissé de demande de carte d'identité n° 0011 délivré par le Commissariat central de LYON, le 3/1/40 et valable jusqu'au 31/12/1942. En 1936, le susnommé a adhéré pendant quelques mois au syndicat des maçons (C.G.T) mais n'a pas eu d'activité militante au sein de cet organisme ou dans un parti politique. Il n'est pas rentré en Espagne lors de la guerre civile. Au point de vue politique, NAVARRO peut être qualifié de républicain antifasciste.

Secrétaire-Général - Mr. SOTELLO Camille né le 28 Mars 1906 à Vigo (Espagne) fils de père inconnu et de Sotelo Maria, de nationalité espagnole exerçant les fonctions d'administrateur-gérant de la colonie Pax-Ibéria, 9 chemin des Hautes-Bruyères à Feully, où il réside. L'intéressé est marié et père d'un fils Robert, âgé de 13 ans, naturalisé français par déclaration faite devant le Juge de Paix de Villeurbanne, en 1931. Sa femme est visiteuse dans une usine de soierie, cours Tolstoï à Villeurbanne, et leur domicile commun se trouve 44 Rue des Alliés dans cette même localité. Le nommé SOTELLO est entré en France en 1923 à l'âge de 16 ans. Il a travaillé d'abord chez son oncle fermier-viticulteur à Meze (Hérault). En 1925, il est venu dans la région lyonnaise où il a travaillé comme électricien à Vénissieux et à Saint-Fons. ./...

Il a été occupé principalement et pendant 9 ans à la Société de Produits Chimiques de Bâle à Saint-Fons, en qualité d'électricien. Chômeur en 1936, SOTELLO a été employé pendant quelques mois par Monsieur LACOTE, photographe, rue de la Berre à LYON et il a adhéré un certain temps au Syndicat des Ouvriers-photographes. Le sus-nommé n'est pas retourné en Espagne et n'a pas pris part à la guerre civile. D'AOÛT 1936 à Mars 1938, SOTELLO a été secrétaire du Comité "régional d'Action antifasciste, de langue espagnole, comité destiné à venir en aide à l'Espagne républicaine. Cette organisation avait son siège à LYON, 4 Rue des Trois Maries. Après la fin de la guerre civile espagnole, ce comité s'est dissous de lui-même et SOTELLO lui a substitué la "Solidarité Espagnole". A la même époque SOTELLO lançait des appels à la solidarité envers l'Espagne Républicaine, dans le journal anarchiste "Le Libérateur" édité alors à Paris. Il écrivait également tous les mois un article en langue espagnole, en faveur de l'Espagne Républicaine, dans l'hebdomadaire bilingue de Paris, la "Nouvelle Espagne antifasciste". SOTELLO a assisté à l'époque à quelques réunions du comité antifasciste de Villeurbanne, organisées 66 Rue du 4 Août, dans cette même ville. Il nie cependant avoir appartenu au groupe anarchiste de Villeurbanne. Il a été en relations avec l'anarchiste français LECOIN qui dirigeait la "Solidarité Internationale antifasciste" S.I.A. à l'occasion du passage à LYON des camions de ce dernier, lesquels chargeaient les vêtements et les denrées à destination de l'Espagne.

En dehors de son action au sein du Comité espagnol antifasciste, on ne peut prétendre que SOTELLO ait milité dans un parti ou un syndicat français, à l'époque du Front Populaire.

Depuis Août 1938, SOTELLO administre la colonie scolaire des enfants espagnols "Pax-Ibéria". Il semble que l'intéressé ait amassé de l'argent au moment des quêtes en faveur de l'Espagne républicaine, époque à laquelle quatre millions et demi de francs, en espèces et en valeurs, furent recueillis dans la région lyonnaise. D'autre part, sa situation actuelle agréable lui permet de mener une vie aisée. De ce fait, Monsieur SOTELLO adopte maintenant une attitude bourgeoise très correcte. Il peut être considéré comme républicain antifasciste, opposé au Gouvernement du Général Franco.

Au cours de la récente perquisition effectuée par la Police Mobile de LYON, au domicile de l'intéressé à Ecully, trois ouvrages à tendance anarchiste et révolutionnaire, ont été saisis. SOTELLO s'est acquis une bonne instruction par la lecture de nombreux ./...

ouvrages philosophiques et sociologiques. Il possède une importante bibliothèque dans laquelle les ouvrages des théoriciens royalistes ou de droite voisinent avec les écrits des propagandistes de gauche.

Présentement, aucun fait de propagande communiste ou suspecte, aucun acte d'activité anarchiste, ne peuvent être relevés à l'encontre de SOTTELO.

A noter que l'intéressé est en possession du récépissé N°0025-70 délivré le 1^{er} Mars 1940 par la Mairie d'Ecully et valable jusqu'au 21 Mars 1943.

Secrétaire-Adjoint - Mr. PERIS Francisco, né le 3 Janvier 1911 à Cullera (Espagne) fils de Euri que et de Cervera Isabel, de nationalité espagnole, marié et père de deux fils, domicilié au lieu dit Corlevé à Craponne (Rhône). L'intéressé est commerçant et vend des produits maraichers au Quai Saint-Antoine à LYON. Il est établi à Craponne depuis 1939. Il n'a jamais donné lieu à une remarque défavorable. Au point de vue politique, il est réputé être républicain-socialiste espagnol. Le susnommé a adressé le 29/II/39 à la Mairie de Craponne, une demande de renouvellement de récépissé valable jusqu'à la fin de 1942.

Trésorier - Mr. HERNANDEZ Célestino, né le 15/8/1906 à Laguardia (Espagne) fils de Torébio et de Argomaniz Maria, de nationalité espagnole, marié, à DE BATTISTI Olinda, née le 16/7/1913 à Milan (Italie) père d'un fils âgé de 9 ans, est domicilié 38 rue Fontanières à Villeurbanne. L'intéressé est arrivé en France en 1920. Il a travaillé pendant 8 ans à l'usine Rhône-Poulenc. Depuis 4 ans, il est contremaître-chaudronnier à l'usine René et Cie, 63 Rue Château-Gaillard à Villeurbanne, où il est bien considéré. En 1930/41, HERNANDEZ a suivi les cours de traçage à l'école professionnelle de la Martinière. De 1933 à 1935, il a fait partie des Equipes Sociales catholiques à St-Fons. Le susnommé est titulaire du récépissé délivré le 23/2/40 et valable jusqu'au 15/3/43. Il a appartenu de 1936 à 1938, au comité espagnol antifasciste de Villeurbanne, et a fait des quêtes en faveur de l'Espagne Républicaine. Rien de défavorable n'a été relevé envers lui jusqu'à ce jour et actuellement, il s'abstient de toute propagande politique.

Le nommé MARTINEZ Alphonse, relaté dans le rapport de la Police Mobile, est membre permanent de la Solidarité Espagnole et fait partie de la commission de contrôle de la gestion de Pax-Ibérica. Il est né le 8/1/1914 à Tallante (Espagne) fils de Juan et de Martinez Joséfa. De nationalité espagnole, il est venu très jeune en France où il s'est fixé à Villeurbanne en 1930. ./...

Marié le 15/4/39 à Villeurbanne, à SANCHEZ Jusna, le ménage n'a pas d'enfant. MARTINEZ est domicilié 268 Rue Francis de Pressensé à Villeurbanne où il est employé comme manoeuvre. L'intéressé est titulaire de la carte d'identité d'étranger N°40 CC.20282, délivrée le 1^{er}/4/1942 par le Commissariat de Police de Villeurbanne, et valable jusqu'au 31/12/44. Le sus-nommé s'est adhérent en 1936 au Comité espagnol antifasciste de Villeurbanne. Il nie avoir appartenu au Groupe anarchiste de langue espagnole. Son attitude présente est correcte et ne donne pas lieu à observation.

Les nommés SABATER, HERNANDEZ et MARTINEZ se rendent une fois par mois à Ecully pour contrôler la gestion financière de Monsieur SOTILLO.

Le personnel de la colonie se compose de deux institutrices, d'une infirmière, d'une lingère, d'une blanchisseuse et d'une cuisinière. L'attitude, l'activité et les opinions politiques du personnel ne sont pas suspectes.

En somme, les dirigeants de la Solidarité Espagnole sont des anciens éléments anarchistes, ou des républicains espagnols antifascistes adversaires du régime institué en Espagne par le Général Franco. Ils ont tous actuellement une attitude publique correcte. Il n'a pu être relevé à leur rencontre un fait de propagande communiste ou subversive, ou un acte d'activité anarchiste. Il est inexact de prétendre que des réunions à caractère anarchiste ou communiste aient lieu à Ecully depuis l'installation de la colonie. Aucun fait n'a jamais confirmé cette accusation.

En vérité, cette oeuvre humanitaire rencontre l'hostilité d'une partie de la population et de la municipalité d'Ecully, désireuses de voir disparaître du territoire de leur commune, cette colonie d'étrangers.

D'ailleurs, Mme GARCIN, propriétaire, réclamant sa propriété, la colonie scolaire des enfants espagnols réfugiés "Pax-Ibérica" quittera vraisemblablement Ecully dans le courant de Mai prochain, pour aller s'établir dans une autre propriété des usagers américains, située à Talloires, près d'Annecy (Hte-Sevoie).

L'autorisation ministérielle pour cette association, a été maintenue dans un but humanitaire, et pour éviter que les enfants de la colonie tombent à la charge de la collectivité française.

Je vous laisse le soin d'apprécier s'il y a lieu de maintenir cette autorisation.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE :